

Surmonter les lacunes institutionnelles au sein de communautés militaires : **expériences des épouses des militaires en République Démocratique du Congo**

Auteures : Susanne Alldén, Christine Amisi Notia, Gloire Murhula Kapalata, Dominique Vidale-Plaza, Chloé Lewis

Comment citer cette publication: Alldén et al. 2026. Surmonter les lacunes institutionnelles au sein de communautés militaires : expériences des épouses des militaires en République Démocratique du Congo. FBA Research Brief, mai. Stockholm: Académie Folke Bernadotte. DOI: https://doi.org/10.61880/NWKI3726

Centre d'Excellence DENIS MUKWEGE

FBA

Résumé

Les épouses de militaires en République démocratique du Congo occupent une position ambiguë entre les sphères civile et militaire, ce qui limite leur accès à la fois aux dispositifs de protection sociale militaires et à l'assistance civile. Fondée sur une recherche qualitative (2023–2024) menée dans trois camps des FARDC au Sud-Kivu, incluant des groupes de discussion avec plus de 100 épouses et des entretiens avec des acteurs de la réforme, cette note examine comment les arrangements institutionnels façonnent leur vie quotidienne. Les résultats montrent un écart entre les dispositions juridiques et la réalité. Bien que les lois militaires garantissent le logement, les soins de santé et des allocations, ces droits sont rarement appliqués. Les épouses dépendent plutôt d'économies informelles et de stratégies de survie, illustrant une « double exclusion » des systèmes militaires et civils. Les normes de genre transfèrent les responsabilités de protection sociale aux femmes, dont les contributions restent non reconnues. Ces défis s'intensifient en période de crise, comme lors des déploiements, des blessures ou des décès. La note soutient que le bien-être des familles militaires est essentiel à la réforme du secteur de la sécurité. Le renforcement de l'application des lois et l'amélioration de la coordination peuvent réduire la précarité, renforcer la légitimité militaire et soutenir une stabilité sociale plus large.

Introduction

Dans les contextes de conflit, les familles des militaires jouent un rôle essentiel qui est pourtant souvent négligé dans le fonctionnement des forces armées. En République Démocratique du Congo (RDC), les épouses de soldats engagés dans les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) sont un pilier de la vie sociale et économique à l'intérieur des camps militaires. Or, leur position demeure institutionnellement ambiguë.

Si la loi portant statut du militaire reconnaît formellement aux familles des soldats le droit de bénéficier d'avantages sociaux, dans la pratique, les épouses des militaires doivent souvent se battre pour faire valoir ces droits. Cet écart entre droit légal et réalité produit ce que l'on peut qualifier de précarité induite par l'institution, où la vulnérabilité découle non seulement de la pauvreté ou du conflit, mais aussi de mécanismes institutionnels qui ne tiennent pas leurs promesses de protection.

Cette note de recherche s'appuie sur des recherches qualitatives menées entre 2023 et 2024 dans trois camps des FARDC dans le Sud-Kivu. La recherche a été financée par l'Académie Folke Bernadotte (l'agence gouvernementale suédoise pour la paix, la sécurité et le développement) et menée par des chercheurs affiliés au Centre d'Excellence Denis Mukwege de l'Université Evangélique en Afrique à Bukavu, au Sud-Kivu. Ses conclusions sont le fruit de discussions avec des groupes de réflexion incluant plus de 100 épouses des militaires ainsi que d'entretiens avec des acteurs engagés dans la réforme du secteur de la sécurité et dans des programmes de consolidation de la paix. La recherche explore comment les épouses de militaires gèrent la vie quotidienne dans des environnements militarisés, qui peuvent être façonnés par des défis économiques, des contraintes infrastructurelles et des niveaux variables de soutien institutionnel.

Les expériences des épouses des militaires montrent comment certaines populations restent en dehors des cadres de protection existants. Par conséquent, il est important de comprendre la situation des familles des militaires non seulement en matière de politique sociale, mais aussi s'agissant des débats plus larges sur la réforme du secteur de la sécurité, les relations entre la société civile et l'armée, et la question du genre au sein des institutions militaires.

Résultats de la recherche

Les droits formels se traduisent rarement par un soutien véritable

Le cadre législatif régissant les FARDC prévoit formellement des avantages sociaux pour les personnels militaires et leurs familles. La loi de 2013 portant statut du personnel militaire garantit des avantages sociaux comme une indemnité de logement, des soins de santé, des allocations familiales et des pensions.[1] Les données de terrain montrent toutefois que ces dispositions sont rarement appliquées dans la pratique. En effet, les participantes ont systématiquement décrit un écart entre les droits formels et les réalités du quotidien.

Le logement constitue un exemple très clair de l'écart entre les droits formels et les réalités du quotidien. Alors même que la loi congolaise portant statut du militaire garantit un logement au personnel militaire ainsi qu'aux membres de la famille[2], les épouses des militaires ont décrit un système où le logement est attribué en fonction d'arrangements informels plutôt que sur la base des procédures officielles. Les nouveaux arrivants dans un camp reprennent souvent la résidence d'une famille sur le départ susceptible d'attendre un dédommagement pour la structure. Dans la pratique, cela crée un petit marché du logement informel au sein des camps, où l'accès à un abri dépend plus des négociations personnelles que d'un soutien institutionnel.

La qualité du logement varie considérablement et sont fabriqués avec des matériaux temporaires comme du bois, des bâches ou des plaques de métal recyclé, de nombreux abris offrent une protection limitée contre les fortes précipitations et les inondations. Dans certains camps, les familles nouvellement arrivées peuvent, dans un premier temps, s'installer dans des structures communales ou des hangars jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de construire leur propre abri. Des femmes ont décrit des situations où des toitures qui fuient et des sols inondés obligeaient des familles à déplacer leurs effets personnels ou leurs enfants vers des zones sèches pendant la saison des pluies.

L'accès aux soins de santé est à l'avenant. Alors que la législation militaire promet des soins de santé pour les soldats et leurs familles,[3] l'infrastructure médicale disponible dans de nombreux camps reste extrêmement limitée. Manquant souvent des médicaments essentiels, d'équipements et de personnel formé, les dispensaires des camps sont généralement en mesure de ne fournir que des traitements de base, comme des analgésiques et des antipaludéens. Des femmes ont signalé que les femmes enceintes et les personnes souffrant des maladies plus graves sont souvent orientées vers des établissements sanitaires civils en dehors du camp ; des structures dans lesquelles de nombreuses femmes n'ont pas les moyens de se soigner.

Les familles supportent donc souvent la charge financière et pratique des soins de santé malgré l'existence des garanties formelles d'un soutien médical. Des participantes ont décrit des cas des familles qui ont été contraintes de contracter un crédit ou de déscolariser les enfants pour payer les frais hospitaliers. Ces expériences montrent dans quelles mesures les avantages sociaux pour les familles des militaires sont souvent plus symboliques qu'opérationnels, ce qui oblige les épouses à assumer les conséquences pratiques des écarts institutionnels et à compter sur des arrangements informels et des stratégies d'adaptation personnelles. Ces constatations corroborent de plus vastes

1 GoDRC (2013), Journal officiel: "Loi n° 13/005 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo".
2 GoDRC (2013), Journal officiel: "Loi n° 13/005 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo", article 132.
3 GoDRC (2013), Journal officiel: "Loi n° 13/005 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo", article 134, article 136.

recherches montrant que de nombreux soldats des FARDC et leurs familles appartiennent aux tranches les plus défavorisées de la population malgré leurs liens avec les institutions de l'État.[4]

Les épouses des militaires vivent entre le monde civil et le monde militaire

Les épouses des militaires se trouvent dans une position socialement et institutionnellement ambiguë. Des participantes se décrivaient souvent elles-mêmes comme des civiles qui ont tout simplement épousé des soldats. Or, leur lien avec l'armée influence profondément la manière dont elles sont perçues et traitées par les deux institutions et par les communautés voisines.

Les systèmes civils ne reconnaissent souvent pas les épouses des militaires comme des bénéficiaires éligibles à l'assistance. Les participantes ont souligné que les organisations humanitaires et de développement internationales opèrent rarement à l'intérieur des camps militaires et que les epouses des militaires sont souvent considérées comme hors du champ des programmes d'assistance. Dans de nombreux cas, les organisations affirment explicitement que les familles militaires relèvent de la responsabilité des forces armées plutôt que des systèmes de soutien civils. De même, les communautés civiles perçoivent souvent les familles militaires comme faisant partie de l'appareil militaire plutôt que comme des civils. Les participantes ont décrit des tensions fréquentes entre les populations militaires et civiles vivant autour des camps, en particulier dans des contextes où les ressources telles que l'eau, la nourriture ou les opportunités d'emploi sont rares. Certaines femmes ont rapporté être insultées ou stigmatisées par des civils en raison de leur association avec l'armée, notamment en étant qualifiées de *maibobo* (un terme désignant les enfants de la rue ou les mendiants). D'autres ont expliqué que les civils accusent parfois les familles militaires d'être privilégiées ou liées au pouvoir étatique, alors même que leurs conditions de vie quotidiennes sont souvent marquées par la pauvreté et l'insécurité.

Au sein de la structure militaire, les épouses sont rarement reconnues comme des parties prenantes institutionnelles de plein droit. Leur relation avec l'armée est liée au rang et au statut de leur mari, et l'accès aux avantages sociaux ou à l'aide dépend généralement plus de ces hiérarchies que de droits formels. Plusieurs femmes ont affirmé que l'armée « reconnaît uniquement le soldat », tandis que les femmes et les enfants demeurent largement invisibles dans les structures d'aide sociale de l'institution.

Cette position sociale ambiguë a des conséquences pratiques sur la vie de tous les jours. Les participantes ont décrit des situations où elles ont senti qu'elles suscitaient un mauvais accueil ou de la méfiance en dehors des camps, alors qu'elles n'étaient pas non plus pleinement reconnues ou protégées au sein des structures militaires. De précédentes études décrivent cette situation sous le terme de « liminarité », quand les épouses des militaires vivent à la lisière de la sphère civile et de la sphère militaire.[5] Dans de tels contextes, les individus peuvent appartenir simultanément aux deux mondes sans être pleinement reconnus par aucun des deux.

Les épouses des militaires se retrouvent donc souvent à la croisée des compétences

4 Eriksson Baaz, M., and Stern, M. (2008) Making Sense of Violence: Voices of Soldiers in the Congo (DRC), *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 46, No. 1, pp. 57-86; Kabengele Kalonji E., Kadda C., Milemba G., Mukala J., Mutiti M, and Tshimbalanga A., (2021), "L'état des lieux de la réforme de l'armée et le rôle d e la société civile dans la supervision du secteur de la défense en République Démocratique du Congo (RDC)", ASSN.

5 Eriksson Baaz, M., & Verweijen, J. (2017). The agency of liminality: army wives in the Democratic Republic of the Congo and the tactical reversal of militarization. *Critical Military Studies*, 3(3), 267–286.

institutionnelles. Tandis que les autorités militaires comptent sur les acteurs civils pour leur apporter des services d'appui social, les organisations humanitaires et de développement considèrent souvent que les familles des militaires ne remplissent pas leurs conditions d'admissibilité. Cette ambiguïté institutionnelle place les épouses des militaires dans une situation que l'on pourrait qualifier de double exclusion : insignifiantes dans les systèmes de protection sociale de l'armée et largement invisibles dans les structures civiles d'assistance.

Des normes liées au genre

Les institutions militaires s'appuient souvent sur un modèle idéalisé de masculinité militaire dans lequel les soldats sont censés pourvoir aux besoins du foyer et le protéger.[6] Or, dans la pratique, les réalités économiques de la vie des militaires sont en contradiction avec cette vision. Les femmes rapportent systématiquement que le salaire des soldats est extrêmement faible et souvent versé en retard, raison pour laquelle il est difficile pour les familles de satisfaire y compris leurs besoins de base. Dans de nombreuses discussions, les femmes parlent d'un salaire mensuel compris entre environ 60 et 100 USD qui doit couvrir le logement, la nourriture, les frais de scolarité, les soins de santé et les autres dépenses du foyer.

La responsabilité de survenir aux besoins de la famille incombe donc souvent aux épouses des militaires. Des femmes ont déclaré pratiquer de nombreuses activités informelles de subsistance, p. ex. lessive pour le compte de tiers, transport de sable, vente de petites marchandises sur les marchés locaux, travaux domestiques et culture des petites parcelles agricoles quand la terre est disponible. Souvent physiques et mal rémunérées, ces activités demeurent néanmoins essentielles pour la survie du foyer. Les participantes ont également expliqué que l'insécurité économique contraint souvent les familles à entrer dans le cycle de l'endettement. De nombreuses femmes ont dit emprunter de l'argent auprès de prêteurs informels, parfois appelés « banques Lambert », qui appliquent des taux d'intérêt extrêmement élevés. Tandis que certaines femmes participent à des groupes d'épargne informels, ces structures n'apportent pas toujours une protection suffisante contre l'endettement. Dans plusieurs cas, des femmes ont indiqué avoir dû contracter des prêts qu'elles ont peiné à rembourser pour des dépenses médicales ou des frais de scolarité.

Ces stratégies de survie illustrent ce que de nombreuses femmes qualifient de « débrouillardisme », une forme d'improvisation au jour le jour nécessaire pour survivre dans des contextes où le soutien institutionnel est faible ou inexistant. Cependant, pour les épouses des militaires, le « débrouillardisme » revêt un caractère distinct. Contrairement à de nombreux ménages civils, les familles militaires ont formellement droit à une protection sociale fournie par l'État en vertu de la législation militaire, mais ces dispositions restent largement inappliquées. Par conséquent, leur recours à des stratégies informelles ne découle pas simplement de conditions générales de pauvreté ou de faiblesse de la gouvernance, mais d'une forme spécifique de défaillance institutionnelle au sein d'une structure qui est censée garantir un soutien. Alors que ces pratiques témoignent de leur immense résilience et ingéniosité, elles mettent également en lumière le transfert effectif de responsabilités en matière de protection sociale des institutions vers les foyers. Dans la pratique, les femmes des militaires subviennent aux besoins de leurs familles et contribuent au fonctionnement des communautés militaires à travers le travail informel et non rémunéré, bien qu'elles

6 Eriksson Baaz, M., and Stern, M. (2008) Making Sense of Violence: Voices of Soldiers in the Congo (DRC), *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 46, No. 1, pp. 57-86

demeurent très peu reconnues au sein des structures militaires d'aide sociale formelles.

La négligence institutionnelle est plus flagrante pendant les crises

Les conséquences de la précarité institutionnelle apparaissent particulièrement au grand jour lorsque des soldats sont blessés, déployés ou tués. Des femmes ont décrit des situations où il incombe aux épouses de prendre soin des maris blessés sans soutien institutionnel adéquat. Lorsque les soldats reviennent blessés d'opérations, les épouses endossent souvent le rôle d'aidant principal pour les accompagner à l'hôpital, gérer les traitements médicaux et prendre en charge les frais médicaux. Dans plusieurs cas, des femmes ont expliqué que le foyer avait dû supporter la charge financière du traitement malgré l'existence des garanties formelles des soins médicaux pour le personnel militaire.

Le veuvage constitue une forme encore plus aiguë de vulnérabilité institutionnelle. Des femmes ont fait état que les veuves étaient souvent confrontées à des retards prolongés ou à des obstacles administratifs pour bénéficier des rentes ou allocations de décès en vertu de la loi militaire.[7] Plusieurs femmes ont dit avoir attendu des années avant de percevoir une indemnisation après le décès de leur mari, tandis que d'autres ont signalé n'avoir bénéficié d'aucun soutien. Pendant cette période, la responsabilité de la survie du foyer et de l'éducation des enfants incombe souvent aux seules veuves, alors qu'elles continuent de composer avec les mêmes contraintes économiques décrites par les autres épouses de militaires.

De tels défis économiques et sociaux ne sont pas uniques aux veuves militaires en RDC, où de nombreuses veuves dans des contextes civils font face de manière similaire à la pauvreté, à une protection sociale limitée et à des obstacles à l'héritage ou au soutien. Cependant, les veuves militaires rencontrent une forme distincte de précarité. Leur vulnérabilité est façonnée non seulement par la perte de revenus, mais aussi par le non-respect des obligations formelles de l'État explicitement garanties par la législation militaire. En ce sens, leur marginalisation reflète la rupture d'un contrat institutionnel plutôt que l'absence de soutien.

De telles dynamiques sont également observées au-delà de la RDC. Les recherches menées auprès de familles de militaires dans d'autres contextes montrent que les armées peuvent fonctionner comme des « institutions non bienveillantes », où les avantages sociaux ne soutiennent pas convenablement les familles touchées par le conflit ou le service militaire.[8] Ces dynamiques sont particulièrement prononcées dans des contextes institutionnels fragiles où la législation prévoit des avantages sociaux, mais reste faiblement appliquée. Dans l'est de la RDC, les protestations de veuves de militaires ces dernières années ont attiré l'attention du public sur le problème. Des veuves ont publiquement exigé le versement des arriérés de pensions et indemnisations à la suite du décès de soldats, ce qui a mis en lumière l'écart entre les promesses formelles de soutien de l'État et la réalité des familles des militaires.[9] Ces protestations témoignent de frustrations encore plus grandes chez les familles de militaires quant à l'absence de reconnaissance et de protection institutionnelle.

7 GoDRC (2013), Journal officiel: "Loi n° 13/005 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo", article 206.

8 Ajala, F., & Heinecken, L. (2025). The Military As a Non-Caring Institution: A Case Study of Nigerian Military Widows of the Boko Haram Conflict. *Armed Forces & Society*, 0(0).

9 Loika, M. (2025), RDC : les veuves des militaires réclament leur pension, in DW 04/06/2025, URL: https://www.dw.com/fr/rdc-pension-femmes-veuves-militaires-bunia-ituri/a-72788719

Conclusions et implications

Les expériences des épouses des militaires mettent en lumière des enjeux encore plus grands en matière de gouvernance et de protection sociale dans les États touchés par un conflit. Premièrement, ces résultats mettent en évidence les limites des cadres d'assistance humanitaire et de développement. Comme l'ont montré les recherches sur la gouvernance humanitaire, les catégories de vulnérabilité déterminent souvent qui reçoit une assistance, laissant invisibles les groupes situés en dehors des catégories prédéfinies.[10] Les épouses des militaires, positionnées à l'intersection des sphères civile et militaire, sont fréquemment exclues au motif que leurs besoins relèvent de la responsabilité des forces armées, même lorsque les systèmes de soutien militaires sont insuffisants ou non fonctionnels.

Deuxièmement, les résultats montrent que la vulnérabilité peut être produite institutionnellement plutôt que de résulter simplement de la pauvreté ou du conflit. Les chercheurs ont déjà distingué la vulnérabilité humaine universelle de la précarité, qui renvoie à la répartition inégale de la protection et du soutien entre les populations.[11] Dans le cas des épouses des militaires en RDC, des dispositions juridiques formelles existent, mais l'accès à ces protections est inégal et et passe souvent par des pratiques informelles, ce qui engendre une forme de vulnérabilité qui est le fruit des structures sociales plutôt que le résultat d'un hasard.

Troisièmement, la prise en compte insuffisante des familles de militaires a des implications pour la réforme du secteur de la sécurité et la légitimité de l'armée. Les conclusions font apparaître que les conditions de vie au quotidien des foyers de militaires ont une incidence directe sur le bien-être et le moral des soldats. Quand les familles ont des difficultés pour accéder aux services de base comme les soins de santé, l'éducation et le logement, cela ajoute à la pression qui pèse sur le personnel militaire et risque d'affaiblir la cohésion institutionnelle. En pratique, cela peut amener les soldats à chercher des moyens alternatifs pour subvenir aux besoins de leur famille, notamment des activités informelles génératrices de revenus ou des pratiques prédatrices, ce qui peut affaiblir la discipline et tendre les relations avec les populations civiles. Répondre aux besoins des familles de militaires devrait donc être considéré non seulement comme un enjeu de politique sociale, mais aussi comme un élément essentiel d'une réforme efficace et durable du secteur de la sécurité.

10 Mendola, D. & Pera, A. (2022), Vulnérabilité des réfugiés : quelques réflexions sur les définitions et pratiques de mesure, International migration, 60:108-121. ; Olivius, E. (2016), Les hommes réfugiés comme auteurs, alliés ou fauteurs de troubles ? Discours émergents sur les hommes et les masculinités dans l'aide humanitaire. Forum international d'études féminines 56 : 56–65 ; Ticktin, M. (2011), Victimes des soins : immigration et politique de l'humanitarisme en France (1re éd.). University of California Press.

11 Butler, J. (2004), Vie précaire : les pouvoirs du deuil et de la violence. Londres : Verso.

Recommandations politiques

- **Améliorer la coordination pour soutenir les familles militaires dans et autour des camps**
 Les organisations humanitaires et de développement devraient explorer des mécanismes pour soutenir les conjoints de militaires et leurs enfants vivant dans des camps militaires, en particulier en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation et les services de violence basée sur le genre. Ce soutien doit être coordonné avec les institutions militaires, qui conservent la responsabilité principale envers les familles militaires, afin de garantir la complémentarité, l'accès et la redevabilité.

- **Intégrer l'aide sociale aux familles de militaires dans la réforme du secteur de la sécurité**
 Les programmes de réforme du secteur de la sécurité devraient expressément tenir compte de l'aide sociale aux familles de militaires. L'amélioration des conditions de vie et de l'accès aux services pour les familles de militaires peut renforcer la légitimité institutionnelle et améliorer le moral du personnel militaire.

- **Renforcer l'application des protections légales existantes**
 Bien que le cadre des FARDC prévoie la protection sociale des familles militaires, son application reste limitée. Les autorités et les partenaires doivent garantir une mise en œuvre transparente grâce à des mécanismes de redevabilité renforcés, incluant le suivi, une allocation équitable des prestations et des mécanismes de plainte accessibles. Une meilleure coordination est nécessaire pour traduire les dispositions légales en un soutien effectif et équitable.

- **Soutenir les moyens de subsistance pour les épouses de militaires**
 Le soutien aux moyens de subsistance doit refléter les réalités spécifiques des épouses de militaires, notamment les environnements instables et l'accès limité à la terre, aux marchés et au capital. Les programmes devraient s'appuyer sur les activités informelles existantes (comme le petit commerce et l'agriculture à petite échelle), tout en facilitant un accès plus sûr aux marchés et des approches collectives telles que les groupes d'épargne.

- **Prendre davantage en compte les questions de genre dans les réformes de la gouvernance militaire**
 Des approches sensibles au genre doivent répondre aux inégalités structurelles et garantir un accès autonome des épouses aux services tels que la santé, le logement et les allocations. Cela inclut l'amélioration des services sensibles au genre, notamment la santé maternelle et le soutien aux survivantes de violences basées sur le genre. Un appui ciblé aux moyens de subsistance et la reconnaissance du travail de care non rémunéré sont également essentiels.

- **Assurer la participation des familles militaires à l'élaboration des politiques**
 Les politiques doivent impliquer activement les épouses dans leur conception et leur mise en œuvre afin de refléter les réalités vécues. Le renforcement des mécanismes de consultation, tels que les comités au niveau des camps, peut favoriser l'inclusion. Une participation significative améliore la redevabilité, l'efficacité des politiques et la confiance entre les familles et les institutions militaires.

Biographies des auteurs

Susanne Alldén (PhD)* est maîtresse de conférences et chercheuse spécialisée dans les questions de genre, de militarisation et des expériences quotidiennes des femmes dans des contextes affectés par les conflits, à l'Université de Linnaeus, en Suède. Elle est chercheuse affiliée au Centre d'Excellence Denis Mukwege et membre du groupe de recherche de la Folke Bernadotte Academy sur la protection des civils et les violences sexuelles liées aux conflits.
***Contact :** Susanne.allden@lnu.se

Christine Amisi Notia (MD, MPH) est coordinatrice du Programme de réparation des fistules urogénitales et digestives basses à l'Hôpital Général de Référence de Panzi depuis 2010. Ses recherches portent sur les conséquences médicales, psychologiques et socio-économiques contribuant à l'exclusion sociale des survivantes de violences sexuelles et d'autres femmes vulnérables.

Gloire Murhula Kapalata (MA) est assistant d'enseignement et de recherche à la Faculté des sciences sociales de l'Université Évangélique en Afrique (UEA) à Bukavu, en RDC, et chercheur au Centre d'Excellence Denis Mukwege. Ses travaux portent sur les politiques sociales, la protection de l'enfance, le soutien psychosocial, la consolidation de la paix et les interventions communautaires dans des contextes fragiles.

Dominique Vidale Plaza est directrice des soins et des programmes pays à la Fondation Dr Denis Mukwege, où elle dirige des initiatives visant à garantir une prise en charge holistique et centrée sur les survivantes de violences sexuelles liées aux conflits. Son travail inclut la formation et l'engagement auprès des forces militaires, de la police et des acteurs communautaires sur la prévention des violences sexuelles et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Chloé Lewis (PhD) est directrice adjointe de la recherche chez Equimundo: Center for Masculinities and Social Justice. Elle a occupé des postes à l'Université d'Oxford et à Queen Mary University of London, et a été membre du Gender, Justice and Security Hub (UKRI GCRF). La majorité des recherches pour ce projet a été réalisée lorsqu'elle était à l'Université d'Oxford.

Comité éditorial, FBA Research Brief:
Dr. Johanna Malm, Directrice de Recherche et
Gabriella Berglund Valencia, Chargée de
Recherche

L'Académie Folke Bernadotte (FBA) est l'agence suédoise pour la paix, la sécurité et le développement. Depuis 2005, la FBA soutient la recherche, notamment à travers ses Groupes de recherche internationaux. Ces groupes réunissent des chercheurs éminents issus d'universités et d'institutions de recherche du monde entier, qui mènent des travaux scientifiques en lien avec les domaines d'expertise de la FBA.

Photo: Alain Nkingi / Pexels

Pour suivre nos actualités et découvrir nos dernières publications, retrouvez la FBA sur :

linkedIn.com/FolkeBernadotteAcademy

instagram.com/FolkeBernadotteAcademy

facebook com/FolkeBernadotteAcademy

fba.se/en

Académie Folke Bernadotte
Agence suédoise pour la paix, la sécurité et le développement

FBA